

**ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS EN ACP
ÉLABORATION DU DOCUMENT UNIQUE POUR VOTRE STRUCTURE**

1 journée

Description brève des objectifs

L'évaluation des risques professionnels et la rédaction d'un Document Unique est une obligation légale pour toutes les entreprises depuis de très nombreuses années. Hélas, c'est un exercice souvent mal maîtrisé, d'autant plus que les structures d'ACP font face à des risques nombreux et très spécifiques. L'absence de document unique, en cas de contrôle de l'inspection du travail, peut être sanctionnée de 1 500 euros d'amende par unité de travail et de plus de 3 000 euros par unité de travail en cas de récidive (article 4741-3 du Code du Travail).

A l'issue de la formation les stagiaires seront capables de :

- Identifier les risques sur un poste de travail au laboratoire,
- Évaluer les risques (criticité, gravité, fréquence),
- Rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels afin qu'il respecte la réglementation et qu'il soit exploitable et utile pour le laboratoire.

Public concerné

Tous personnels d'une structure d'ACP

Prérequis

Avoir suivi une formation à la norme ISO 15189

Moyens pédagogiques

Etude de cas, vrai/faux, brainstorming...

Moyens administratifs

Feuille d'émargement du stagiaire / Feuille d'appréciation de la formation

Programme

→ Identifier les risques sur un poste de travail au laboratoire et les évaluer (criticité, gravité, fréquence)

- ++ Risque biologique
- ++ Risque chimique
- ++ Risque physique / mécanique
- ++ Risque électrique / incendie

→ Identifier les moyens de prévention mis en place et étudier leur pertinence ?

- ++ Moyens de prévention collective
- ++ Moyens de prévention individuelle

→ Au travers une gestion des risques, identifier les pistes d'améliorations pour maîtriser les risques

Maîtrise de l'organisation, de la technique, de l'information : éviter le risque / évaluer les risques / combattre les risques à la source / adapter le travail à l'homme / tenir compte de l'évolution technique / remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins

→ Rédiger le document unique d'évaluation des risques professionnels afin qu'il respecte la réglementation et qu'il soit exploitable et utile pour le laboratoire

- ++ Rédiger un rapport avec l'ensemble des éléments répondant à la réglementation
- ++ Dégager un plan d'actions afin de maîtriser l'ensemble des risques

Nombre de participants

se référer à la convention de formation

Document formalisant la fin de formation

Attestation de formation

Evaluation

L'évaluation des acquisitions des compétences des stagiaires est réalisée en continue et par QCM par le formateur.

Formateur(s)

Un consultant qualité CQS

Prix

Voir dans la convention de formation

(*) Pas de TVA applicable aux journées de formation Programme établi par la société CQS. Marlène Renaud, responsable pédagogique.